



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le Vingt-Sept Mai,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2019 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaients présents M. AUFFRET - R. AUBAULT - G. BARRA - A-M. GAUBERTI - JL. GIRAUD, **Adjoint**
S. ALLEG - J-M. BAGNIS - S. BEURRIER - A. DUBOIS - A. PELLEGRINO - E. MENUT - A. RASKIN -
J. RAYNAUD - JC. SANSONI - J. TOCQUER - N. DEDULLE - M. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : S. LELUIN (pouvoir à N. DEDULLE) - N. BARRECA (pouvoir à S. ALLEG) - C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à A-M. GAUBERTI) - N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA) - J. HENSELER (pouvoir à M. AUFFRET)

**CREATION DE L'ESPACE CULTURE / JEUNESSE
VALIDATION DU SCENARIO RETENU PAR LE COMITE DE PILOTAGE**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le 19 novembre 2018, il a été acté la création d'un centre « Culture et Jeunesse » au sein du quartier du « Collet de Christine » réunissant sur un même site la nouvelle médiathèque et le nouveau centre de loisirs.

Pour cela il a été proposé de réhabiliter la Bastide du Coulet, tout en rajoutant un bâtiment moderne pour augmenter de façon significative la superficie actuelle du centre de loisirs.

Le bureau d'études VERDI a été choisi dans le cadre d'une mise en concurrence en début d'année afin d'accompagner les élus dans la définition précise des besoins en étant une aide à la décision (réalisation de l'étude de faisabilité et rédaction du programme fonctionnel sans oublier le lancement de marché de maîtrise d'œuvre, etc....).

L'étude de faisabilité a permis de dégager 5 scénarii potentiellement réalisables mais a fait sortir du lot, le scénario le plus adapté aux attentes.

Ainsi, le comité de pilotage réunit le vendredi 10 mai dernier, a choisi le scénario suivant :

-une médiathèque de 210 m ² environ pour un montant :	360.000 € HT
-un centre de loisirs de 320 m ² environ pour un montant :	550.000 € HT
-des prestations intellectuelles et des aléas chiffrés à hauteur de :	190.000 € HT

Soit une opération à hauteur de 1.100.000 € HT, tel que présenté en séance.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE VALIDER** le choix du comité de pilotage du 10 mai 2019, à savoir un projet à hauteur de 1.100.000 € HT pour une superficie totale de 530 m² (210 m² la médiathèque et 320 m² l'ALSH).
- **DE VALIDER** le calendrier présenté en séance.
- **DE DONNER** à M. le Maire tout pouvoir pour mener à bien l'exécution de cette présente délibération et notamment le lancement de la maîtrise d'œuvre été 2019.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Camille BOUGE

